

est quasi trisectée par la pénétration de la baie de Tracadie au nord qui rejoint presque la large Rivière de l'Est qui se jette dans la baie de Hillsborough au sud, et par la profonde baie de Malpègue au nord, qui pénètre jusqu'à deux ou trois milles de la baie de Bédègue au sud. Sous l'influence de la mer, le climat est plutôt modéré, bien que parfois on y subisse en hiver des froids rigoureux. La période libre de gelée est d'environ cinq mois par année.

Le climat tempéré et la fertilité du sol sont des plus favorables à l'agriculture qui est la principale activité de la population. Environ 70 p. 100 de la superficie arable sont en culture; on y récolte surtout des céréales diverses et les pommes de terre. L'industrie laitière et l'élevage sont importants et l'ouverture récente d'établissements de congélation a encouragé la culture des petits fruits et des légumes et apporté une nouvelle source de revenu à la population. Les pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard ont leur part de la pêche du homard dans les eaux prolifiques du détroit de Northumberland qui fournit environ 70 p. 100 de la valeur totale des produits de la pêche dans la province. La pêche de fond et celle des huîtres, ces dernières provenant surtout de la baie de Malpègue, viennent ensuite. Les principales industries de la province sont basées sur l'agriculture et la pêche. Les forêts productives ont une superficie d'environ 800 milles carrés et répondent aux besoins locaux. Les produits minéraux consistent uniquement en sable, en gravier et en pierre de construction. Les ressources hydro-électriques sont minimes.

En 1961, la population de l'Île-du-Prince-Édouard comptait 104,629 personnes, dont 70,720 classées rurales. Charlottetown (population 18,318) est la seule cité. Les autres agglomérations urbaines comprennent sept villes et 17 villages.

Québec.—Québec est la plus grande des provinces du Canada; ses 594,860 milles carrés forment environ 15 p. 100 de l'étendue totale du pays. Elle comprend toute la vaste région qui s'étend au nord et à l'ouest du fleuve et du golfe Saint-Laurent jusqu'aux rives de la baie et du détroit d'Hudson, bornée par une ligne qui s'oriente droit vers le sud à partir de la pointe méridionale de la baie James sur une distance de 300 milles, puis au sud-ouest par la rivière Outaouais et au nord-est par le Labrador. Sur la rive sud du Saint-Laurent une bande de terre large de 30 à 100 milles comprend les Cantons de l'Est et la Gaspésie; les premiers sont adjacents aux États-Unis et la seconde aboute au Nouveau-Brunswick. Environ 1,200 milles séparent le point méridional, sur la frontière des États-Unis, du point septentrional sur le détroit d'Hudson.

